

CHARTRE ETHIQUE

Le groupe Ykoe s'engage à promouvoir le questionnement éthique dans la conduite de son action quotidienne que ce soit envers les patients, les professionnels, les partenaires institutionnels ou les fournisseurs.

Cette charte formalise les principes fondamentaux régissant la prise de décision de chaque professionnel, quelque soit son niveau de poste. Les critères d'appréciation, et éléments de référence ainsi transmis sont les garants du juste positionnement du groupe Ykoe.

1- Respect des patients et de leur entourage

Le respect des droits du patient est essentiel dans la pratique quotidienne. Le droit à l'information tout au long du parcours, le respect de l'engagement volontaire de patient sont garantis.

Le questionnement éthique et partagé, associant professionnels et représentants des usagers est constant. Le patient est respecté dans sa singularité, sa dignité et son intégrité physique et psychique. Le maintien du lien social, et familial est un axe important de l'accompagnement proposé.

Les professionnels du groupe prodiguent des soins spécifiques adaptés et personnalisés, avec écoute et empathie envers le patient, dans un climat de confiance tout au long du parcours de soins.

2- Respect des missions de santé publique

Le groupe Ykoé s'engage dans les missions de santé publique. Il participe à l'action nationale en cherchant à répondre aux besoins en santé mentale dans les territoires en pénurie de structures de soin, en s'inscrivant activement dans les partenariats public/ privé des acteurs de la santé.

Le groupe s'engage à agir et diffuser les messages de santé publique sur des thématiques fortes de la feuille de route Santé Mentale et Psychiatrie : la prévention du suicide, l'accès rapide à des soins spécialisés en santé mentale, la prise en charge des addictions, les soins de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, la promotion de la vaccination ...

3- Respect des règles et des lois

Intervenant dans un domaine à fort niveau de réglementation, le Groupe s'engage à adopter une position d'exigence professionnelle, d'honnêteté et en conformité avec textes réglementaires et législatifs applicables dans chacun des domaines inhérents aux activités du groupe.

Les dispositions concernant la qualité et sécurité des soins, la gestion des ressources humaines, la construction des bâtiments, la gestion financière, et la protection de l'environnement seront particulièrement observées.

4- Respect de l'environnement

Le groupe Ykoé met en place toutes les dispositions relevant de la démarche RSE, sur le volet environnemental et le volet social. La conception des cliniques construites par le groupe YKOE respecte les règles environnementales applicables s'attache à les dépasser en de nombreux points. Chaque professionnel est sensibilisé aux éco gestes et impliqués dans la démarche de développement durable insufflée par la politique du groupe Ykoé.

CHARTRE DE PROMOTION DE LA BIEN-TRAITANCE ET DE PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE

1) Respect de la personne et de sa dignité

- Respecter le patient dans sa singularité, sa dignité et son intégrité physique et psychique
- Favoriser le lien social et familial du patient
- Adopter systématiquement une attitude d'écoute et d'empathie
- Respecter les choix du patient en prenant en compte sa volonté et ses décisions

2) Ecoute, confidentialité et information du patient

- Prendre en compte l'état de santé du patient et ses besoins sociaux et psychologiques
- Donner au patient une information accessible et claire en accord avec sa volonté
- Garantir la confidentialité des informations
- Favoriser l'écoute du patient et de son entourage, prendre en compte leur satisfaction

3) Participation du patient à son projet de soin et garantie d'une prise en charge individualisée

- Favoriser l'accès aux soins par des réponses téléphoniques rapides et adaptées
- Proposer une prise en charge pluriprofessionnelle partagée
- Proposer des solutions post-hospitalisation par un réseau de partenaire fiable
- Promouvoir l'alimentation du dossier médical partagé

4) Prise en charge de la douleur psychique ou physique

- Adoucir les circonstances des annonces
- Agir contre la douleur aiguë ou chronique
- Analyser la source de la douleur
- Orienter le patient un réseau adapté à la douleur détectée

5) Garantie de la qualité des pratiques professionnelles

- Promouvoir les valeurs du groupe déclinant la bien-traïtance
- Développer des compétences des professionnels par le biais de la formation
- Garantir des conditions de travail favorables à la qualité des soins
- Se questionner régulièrement sur les pratiques afin de les améliorer